



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 juin à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 2<sup>e</sup> RANG DE GRAVEL (LOT 5 091 724)

Demande de dérogation mineure (2022-0151) au 2<sup>e</sup> rang de Gravel, qui a pour objet d'autoriser en zone A-06:

- 5 roulottes avec toilettes chimiques pour la durée de la construction du bâtiment agricole afin de travailler afin de régénérer le sol;

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage 23 à l'article 5.3

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 juin 2022.

Donné à Ferme-Neuve, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-deux.


  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 1<sup>er</sup> juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 1<sup>er</sup> juin 2022.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---